



DÉPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 6 JUILLET 2023

<p>DATE DE CONVOCATION : 28/06/2023</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE : 07/07/2023</p>
<p>NOMBRE DE MEMBRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inscrits : 18 - Présents : 14 - Absents : 4 - Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0
<p>OBJET : Réalisation du réseau de chaleur de Doullens</p> <p>Demande de subventions</p>

L’an deux mille vingt-trois, le jeudi 6 juillet à 9 heures 30, le Bureau de la Fédération Départementale d’Energie de la Somme, légalement convoqué s’est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET.

Etaient présents : 14 membres sur 18 convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : 4 membres.

Monsieur Gérard LEFBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose qu’il convient de déposer les demandes de subventions FONDS CHALEUR auprès de l’ADEME et FEDER auprès de la REGION pour la réalisation du réseau de chaleur de Doullens. Le montant des investissements pour l’ensemble de l’opération est de 14 074 504,95 HT soit 16 889 405,94 TTC.

Le plan de financement serait le suivant, sous réserve de l’accord de l’ADEME et de la REGION pour l’attribution des subventions :

Subvention FONDS CHALEUR :	4 871 100,00
Subvention FEDER :	2 328 900,00
CEE prévisionnels :	2 608 632,00
Part de la FDE80 (Emprunt) :	4 265 872,95
TVA 20% :	2 814 900,99
Total TTC :	16 889 405,94

.../...

.../...

OBJET :

**Réalisation du réseau de
chaleur de Doullens**

**Demande de
subventions**

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Fédération décide :

- D'approuver le projet de réseau de chaleur sur Doullens ;
- D'approuver le plan de financement de ce projet de travaux ;
- De solliciter l'aide de la Région Hauts-de-France et de l'ADEME pour le financement de ce projet ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser ces travaux et à régler les dépenses au moyen des crédits prévus à cet effet au budget ;
- De charger Monsieur le Président de passer les commandes et de mener les démarches nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président,

Franck BEAUVARLET

